

PRIVALTO PRIVILÈGE OPPORTUNITÉ CAC 2019

**Titre de créance présentant un risque de perte partielle
ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance**

Produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique
risqué de type « actions »

■ **Émetteur** : BNP Paribas Issuance B.V.⁽¹⁾, véhicule d'émission dédié de
droit néerlandais.

Garant de la formule : BNP Paribas S.A.⁽¹⁾.

L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de
l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de
mise en résolution du Garant de la formule.

■ **Durée d'investissement conseillée pour bénéficier de la formule
de remboursement** : 10 ans (en l'absence de remboursement anticipé
automatique).

L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a
priori en cas de sortie en cours de vie alors que les conditions de
remboursement anticipé automatique ne sont pas réunies.

■ **Éligibilité** : Compte-titres, contrats d'assurance vie ou de
capitalisation. Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de
capitalisation, l'entreprise d'assurance ne s'engage que sur le
nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur de ces
unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas
garantie, mais sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse,
dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Il est
précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le
Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques
indépendantes

■ **Offre au public** : Oui, en France uniquement.

■ **ISIN** : FR0013423787

(1) Notations de crédit au 27 mai 2019:

- BNP Paribas Issuance B.V. : Standard & Poor's A+

- BNP Paribas S.A. : Standard & Poor's A+, Moody's Aa3 et Fitch Ratings A+

Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité
de l'Émetteur et du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de
souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

Communication à caractère promotionnel

Cette brochure n'a pas été réalisée par l'assureur

PÉRIODE DE SOUSCRIPTION :
DU 20 JUIN 2019 AU 31 OCTOBRE 2019
(pouvant être clôturée sans préavis)



BNP PARIBAS

PRIVALTO

**La banque
d'un monde
qui change**

Privalto Privilège Opportunité CAC 2019, titre de créance présentant un risque de perte en capital totale ou partielle en cours de vie et à l'échéance, présente les caractéristiques suivantes :

- Une exposition liée à l'évolution de l'**indice CAC 40®** (ci-après l'« Indice »), **les dividendes ne sont pas réinvestis et ne bénéficient donc pas à cette performance, ce qui est moins favorable à l'investisseur.**
- En cours de vie :
 - Chaque année, à partir de l'année 1, **un remboursement anticipé automatique possible de l'intégralité du capital⁽¹⁾ avec gain potentiel de 6 %⁽¹⁾ par année écoulée depuis la Date de Constatation Initiale⁽²⁾**, dès lors que l'Indice ne clôture pas en baisse par rapport à son niveau initial à l'une des Dates de Constatation Annuelle⁽²⁾ (soit un taux de rendement annuel maximum de 4,67 %⁽³⁾);
- À l'échéance des 10 ans :
 - **Un remboursement de l'intégralité du capital avec gain de 6 %⁽¹⁾ par année écoulée depuis la Date de Constatation Initiale⁽²⁾ (soit 160 % du capital initial⁽¹⁾)** dès lors que l'Indice ne clôture pas en baisse par rapport à son niveau initial à la Date de Constatation Finale⁽²⁾ (soit un taux de rendement annuel net de 3,74 %⁽³⁾);
 - **Un remboursement de l'intégralité du capital** si l'Indice clôture en baisse par rapport à son niveau initial mais que cette baisse n'excède pas 40 % par rapport à son niveau initial à la Date de Constatation Finale⁽²⁾ (soit un taux de rendement annuel net de -1 %⁽³⁾);
 - **Une perte en capital partielle ou totale égale à la baisse finale de l'Indice** si celui-ci clôture en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial à la Date de Constatation Finale⁽²⁾ (soit un taux de rendement annuel net inférieur à -5,91 %⁽³⁾). **L'investisseur subit donc une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse de l'Indice.**

Privalto Privilège Opportunité CAC 2019 est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement.

NB :

Les gains ou pertes et les rendements présentés dans ce document ne correspondent pas nécessairement à ceux effectivement obtenus par l'investisseur. En effet :

- Le terme « capital » désigne la valeur nominale du produit (soit 1 000 €). Les montants de remboursement présentés sont exprimés en proportion de cette valeur nominale (et pas nécessairement des sommes versées par l'investisseur) hors frais, commissions et/ou prélèvements sociaux et fiscaux applicables au cadre d'investissement.
- Les montants de remboursement présentés ne sont dus que lors du remboursement automatique prévu par la formule (par anticipation⁽²⁾ ou à l'échéance le 14 novembre 2029). En cas de sortie en cours de vie, la formule ne s'applique pas et le prix de revente dépend des conditions de marché en vigueur.
- Les taux de rendement actuariel présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils ne prennent toutefois pas en compte ni les frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, ni les frais de souscription dans le cas d'un investissement en compte-titres, ni les prélèvements sociaux et fiscaux. **Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.**
- Les remboursements présentés sont conditionnés par l'absence de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur ainsi que de faillite, défaut de paiement et de mise en résolution du Garant de la formule.

AVANTAGES

- **Objectif de gain de 6 %⁽¹⁾ par année écoulée depuis la Date de Constatation Initiale⁽²⁾** : Chaque année, à partir de l'année 1, dès lors qu'à l'une des Dates de Constatation Annuelle⁽²⁾ ou Finale⁽²⁾, l'Indice ne clôture pas en baisse par rapport à son niveau initial.
- **Possible remboursement rapide** : potentiel remboursement anticipé automatique chaque année à partir de l'année 1, dès lors qu'à l'une des Dates de Constatation Annuelle⁽²⁾, l'Indice ne clôture pas en baisse par rapport à son niveau initial.
- **Remboursement conditionnel de l'intégralité du capital⁽¹⁾ à l'échéance** : dès lors que l'Indice ne clôture pas en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial à la Date de Constatation Finale⁽²⁾.

INCONVÉNIENTS

- **Risque de perte partielle ou totale en capital** :
 - **En cours de vie** : en cas de sortie alors que les conditions de remboursement anticipé automatique ne sont pas réunies – dans ce cas, la formule de remboursement présentée ici ne s'applique pas et le prix de vente dépend des conditions de marché en vigueur au moment de la sortie.
 - **À l'échéance des 10 ans** : en cas de baisse de l'Indice de plus de 40 % par rapport à son niveau initial à la Date de Constatation Finale⁽²⁾.
 - Le produit est proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance ou de capitalisation. L'investisseur est alors soumis à un risque de perte de valeur du capital investi en cas de rachat, d'arbitrage ou de dénouement par décès avant l'échéance.
- **Plafonnement des gains** : le gain potentiel est fixé à 6 %⁽¹⁾ par année écoulée depuis la Date de Constatation Initiale⁽²⁾, même en cas de hausse de l'Indice supérieure à ce montant.
- **Dividendes éventuellement versés par les actions qui composent l'Indice non réinvestis : ils ne bénéficient donc pas à la performance de l'Indice; ceci résulte, pour l'investisseur, en un rendement moindre qu'une performance dividendes réinvestis.**
- **Durée exacte de l'investissement non connue à l'avance** : elle peut varier de 1 an à 10 ans.
- **Risque de crédit** : l'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule (qui induit un risque sur la valeur de marché de l'Euro Medium Term Notes (EMTN)) et supporte le risque d'une faillite ou d'un défaut de paiement de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule, qui induit un risque sur le remboursement. La capacité de l'Émetteur et du Garant de la formule à rembourser les créanciers de l'Émetteur en cas de faillite ou de défaut de paiement de ce dernier peut être appréciée par les notations attribuées par les agences de notation financière. Ces notations qui peuvent être modifiées à tout moment ne sauraient constituer un argument à la souscription du produit.
- **Forte variabilité du montant remboursé à l'échéance** : il est très sensible à une faible variation de l'Indice autour du seuil de perte en capital, soit 40 % de baisse par rapport à son niveau initial.

(1) Hors frais, commissions, prélèvements sociaux et fiscaux.

(2) Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.

(3) Les taux de rendement actuariel présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. **Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.**

À la Date de Constatation Initiale, le 31 octobre 2019, on observe le niveau de clôture de l'Indice et on le retient comme son niveau initial.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE (ANNÉES 1 À 9)

Aux 9 Dates de Constatation Annuelle⁽²⁾, on observe le niveau de clôture de l'Indice et on le compare à son niveau initial :

- Si, à l'une de ces dates, l'Indice est **stable ou clôture en hausse par rapport à son niveau initial**, le produit prend automatiquement fin par anticipation et l'investisseur récupère, à la Date de Remboursement Anticipé Automatique⁽²⁾ correspondante :



Soit un taux de rendement annuel net compris entre 4,01 %⁽³⁾ et 4,67 %⁽³⁾, selon l'année du remboursement..

- Sinon, si, à l'une de ces dates, l'Indice **clôture en baisse par rapport à son niveau initial**, le produit continue.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE (ANNÉE 10)

Dans le cas où le produit n'a pas été remboursé par anticipation, on observe une dernière fois, à la Date de Constatation Finale, le 31 octobre 2029, le niveau de clôture de l'Indice et on le compare à son niveau initial :

- Si, à cette date, l'Indice **est stable ou clôture en hausse par rapport à son niveau initial**, l'investisseur récupère, à la Date d'Échéance, le 14 novembre 2029 :



Soit un taux de rendement annuel net de 3,74 %⁽³⁾.

- Si, à cette date, l'Indice **clôture en baisse par rapport à son niveau initial, mais que cette baisse n'excède pas 40 % par rapport à son niveau initial**, l'investisseur récupère, à la Date d'Échéance, le 14 novembre 2029 :



Soit un taux de rendement annuel net de -1 %⁽³⁾.

- Si, à cette date, l'Indice **clôture en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial**, l'investisseur récupère, à la Date d'Échéance, le 14 novembre 2029 :



L'investisseur subit donc une perte en capital partielle ou totale.

Soit un taux de rendement annuel net strictement inférieur à -5,91 %⁽³⁾

(1) Hors frais, commissions, prélèvements sociaux et fiscaux.

(2) Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.

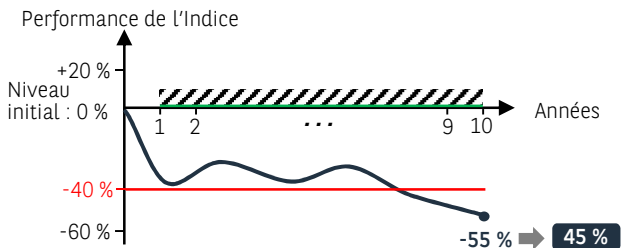
(3) Les taux de rendement actuariel présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. **Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.**

ILLUSTRATIONS

- Performance de l'Indice par rapport à son niveau initial
- Seuil de déclenchement du mécanisme de remboursement automatique avec gain

- ▨ Période de constatation annuelle
- Pourcentage du capital remboursé
- Seuil de perte en capital à l'échéance

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : BAISSÉ DE L'INDICE À LA DATE DE CONSTATATION FINALE⁽²⁾, EN DESSOUS DU SEUIL DE PERTE EN CAPITAL L'ANNÉE 10⁽²⁾

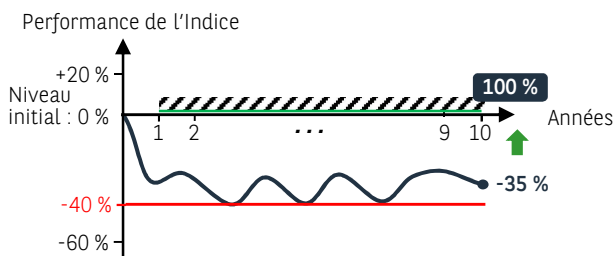


- **Années 1 à 9** : à chaque Date de Constatation Annuelle⁽²⁾, l'Indice clôture en baisse par rapport à son niveau initial, en dessous du seuil de remboursement automatique avec gain. Le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est pas activé, le produit continue.
- **Année 10** : à la Date de Constatation Finale⁽²⁾, l'Indice clôture en baisse de 55 % par rapport à son niveau initial, en dessous du seuil de perte en capital à l'échéance. Le produit est remboursé à l'échéance avec une perte en capital.

Montant remboursé : intégralité du capital - 55 % = 45 % du capital⁽¹⁾, soit un taux de rendement annuel net de -8,56 %⁽³⁾ (inférieur à celui de l'Indice égal à -7,64 %).

Dans le cas le plus défavorable où l'Indice clôturerait en baisse par rapport à son niveau initial à toutes les Dates de Constatation Annuelle⁽²⁾ et cèderait l'intégralité de sa valeur à la Date de Constatation Finale⁽²⁾, la somme restituée à l'échéance serait nulle et la perte en capital totale.

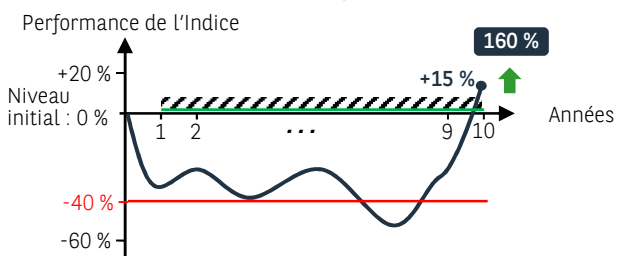
SCÉNARIO INTERMÉDIAIRE : BAISSÉ DE L'INDICE À LA DATE DE CONSTATATION FINALE⁽²⁾, AU-DESSUS DU SEUIL DE PERTE EN CAPITAL MAIS EN DESSOUS DU SEUIL DE REMBOURSEMENT AVEC GAIN L'ANNÉE 10⁽²⁾



- **Années 1 à 9** : à chaque Date de Constatation Annuelle⁽²⁾, l'Indice clôture en baisse par rapport à son niveau initial, en dessous du seuil de remboursement automatique avec gain. Le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est pas activé, le produit continue.
- **Année 10** : à la Date de Constatation Finale⁽²⁾, l'Indice clôture en baisse de 35 % par rapport à son niveau initial, au-dessus du seuil de perte en capital à l'échéance mais en dessous du seuil de remboursement automatique avec gain. L'intégralité du capital est remboursée.

Montant remboursé : intégralité du capital⁽¹⁾, soit un taux de rendement annuel net de -1 %⁽³⁾ (supérieur à celui de l'Indice, égal à -4,20 %).

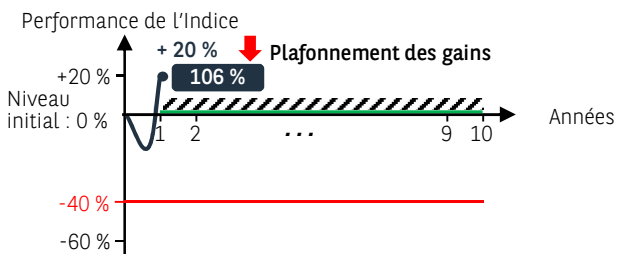
SCÉNARIO FAVORABLE : HAUSSE DE L'INDICE À LA DATE DE CONSTATATION FINALE⁽²⁾, AU-DESSUS DU SEUIL DE REMBOURSEMENT AVEC GAIN L'ANNÉE 10⁽²⁾



- **Années 1 à 9** : à chaque Date de Constatation Annuelle⁽²⁾, l'Indice clôture en baisse par rapport à son niveau initial, en dessous du seuil de remboursement automatique avec gain. Le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est pas activé, le produit continue.
- **Année 10** : à la Date de Constatation Finale⁽²⁾, l'Indice clôture en hausse de 15 % par rapport à son niveau initial, au-dessus du seuil de remboursement automatique avec gain. L'intégralité du capital est remboursée avec gain.

Montant remboursé : intégralité du capital + gain de (6 % × 10) = 160 %⁽¹⁾ du capital, soit un taux de rendement annuel net de 3,74 %⁽³⁾ (supérieur à celui de l'Indice, égal à -1,40 %).

SCÉNARIO DE MISE EN ÉVIDENCE DU PLAFONNEMENT DES GAINS : FORTE HAUSSE DE L'INDICE À LA DATE DE CONSTATATION ANNUELLE DE L'ANNÉE 1⁽²⁾



- **Année 1** : à la Date de Constatation Annuelle⁽²⁾ de l'année 1, l'Indice clôture en hausse de 20 % par rapport à son niveau initial, au-dessus du seuil de remboursement automatique avec gain. Le produit est automatiquement remboursé par anticipation avec gain.

Montant remboursé : intégralité du capital + gain de 6 % = 106 %⁽¹⁾ du capital, soit un taux de rendement annuel net de 4,67 %⁽³⁾ (inférieur à celui de l'Indice, égal à 19,03 %, du fait du plafonnement des gains).

Dans le cas où, à une Date de Constatation Annuelle⁽²⁾ ou à la Date de Constatation Finale⁽²⁾, l'Indice clôturerait exactement à son niveau initial ou légèrement au-dessus, le rendement du produit serait meilleur que celui de l'Indice, du fait de la fixation des gains à 6 %⁽¹⁾ par année écoulée depuis la Date de Constatation Initiale.

Ces illustrations ont été réalisées de bonne foi à titre d'information uniquement. Elles ne préjugent en rien de l'évolution future de l'Indice et du produit.

(1) Hors frais, commissions, prélèvements sociaux et fiscaux.

(2) Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.

(3) Les taux de rendement actuariel présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.

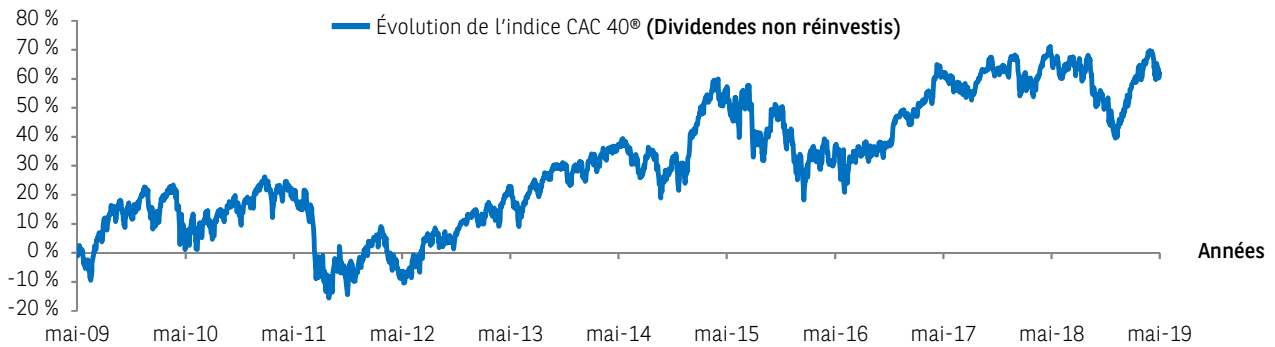
PRÉSENTATION DE L'INDICE CAC 40® (DIVIDENDES NON RÉINVESTIS)

- L'indice CAC 40® est composé des 40 premières capitalisations françaises. Il est diversifié sectoriellement, c'est-à-dire que les sociétés présentes dans l'indice sont représentatives des différentes branches d'activités et jugées représentatives du marché d'actions d'Euronext Paris. De plus, les composants de l'indice sont choisis selon des critères de liquidité.
- Sa cotation est publiée quotidiennement et la révision de l'indice est effectuée trimestriellement en Mars, Juin Septembre et Décembre.
- Pour de plus amples informations sur l'indice, consulter le site <https://www.euronext.com/fr/indices>.
- La performance de l'indice CAC 40® prend en compte uniquement les variations de cours des actions qui le composent. Les dividendes éventuellement versés par ces actions ne sont pas réinvestis et ne bénéficient donc pas à la performance de l'indice. Une performance « dividendes non réinvestis » est inférieure à une performance « dividendes réinvestis » et résulte donc, pour l'investisseur, en un rendement moindre.

PERFORMANCES DE L'INDICE CAC 40® (DIVIDENDES NON RÉINVESTIS) - DU 27 MAI 2009 AU 27 MAI 2019

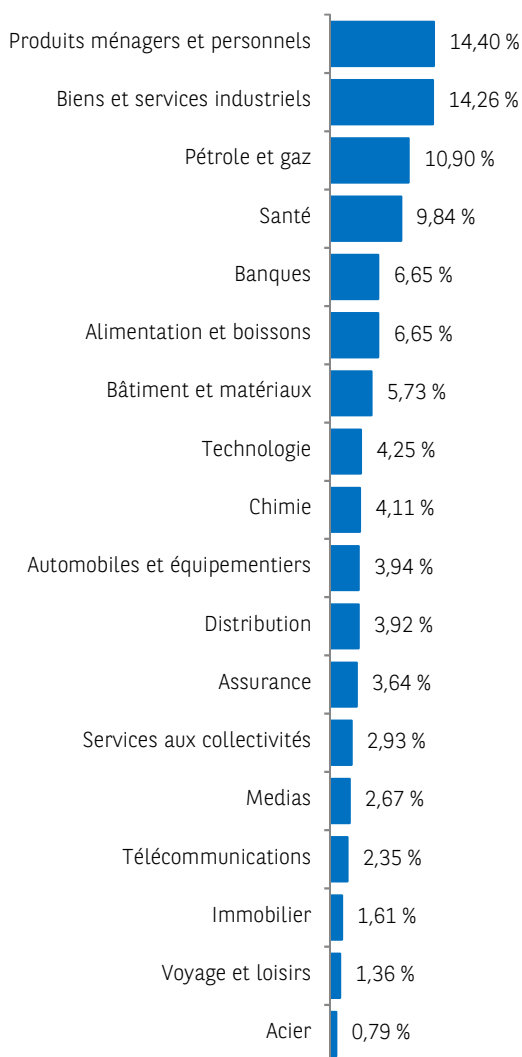
Les données relatives aux performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Ceci est valable également pour ce qui est des données historiques de marché.

Performance de l'Indice



Performances cumulées de l'indice CAC 40 (dividendes non réinvestis)				
1 an	3 ans	5 ans	8 ans	10 ans
-3,14 %	18,19 %	17,80 %	35,06 %	61,95 %

RÉPARTITION SECTORIELLE DE L'INDICE CAC 40® AU 27 MAI 2019 :



LES ENTREPRISES COMPOSANT L'INDICE CAC 40® AU 27 MAI 2019 :

Entreprises	Poids	Secteurs
Accor SA	0,58 %	Voyage et loisirs
Air Liquide SA	4,11 %	Chimie
Airbus SE	5,71 %	Biens et services industriels
ArcelorMittal	0,79 %	Acier
Atos SE	0,58 %	Technologie
AXA SA	3,64 %	Assurance
BNP Paribas SA	4,17 %	Banques
Bouygues SA	0,64 %	Bâtiment et matériaux
Capgemini SE	1,39 %	Technologie
Carrefour SA	0,83 %	Distribution
Cie de Saint-Gobain	1,47 %	Bâtiment et matériaux
Crédit Agricole SA	1,00 %	Banques
Danone SA	3,93 %	Alimentation et boissons
Dassault Systemes SE	1,49 %	Technologie
Engie SA	1,95 %	Services aux collectivités
EssilorLuxottica SA	2,70 %	Santé
Hermes International	1,34 %	Produits ménagers et personnels
Kering SA	3,09 %	Distribution
Legrand SA	1,38 %	Biens et services industriels
L'Oréal SA	5,17 %	Produits ménagers et personnels
LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE	7,89 %	Produits ménagers et personnels
Michelin	1,51 %	Automobiles et équipementiers
Orange SA	2,35 %	Télécommunications
Pernod Ricard SA	2,72 %	Alimentation et boissons
Peugeot SA	0,98 %	Automobiles et équipementiers
Publicis Groupe SA	0,88 %	Medias
Renault SA	0,91 %	Automobiles et équipementiers
Safran SA	3,41 %	Biens et services industriels
Sanofi	7,14 %	Santé
Schneider Electric SE	3,59 %	Biens et services industriels
Société Générale SA	1,48 %	Banques
Sodexo SA	0,78 %	Voyage et loisirs
STMicroelectronics NV	0,79 %	Technologie
TechnipFMC PLC	0,74 %	Pétrole et gaz
TOTAL SA	10,16 %	Pétrole et gaz
Unibail-Rodamco-Westfield	1,61 %	Immobilier
Valeo SA	0,54 %	Automobiles et équipementiers
Veolia Environnement SA	0,98 %	Services aux collectivités
Vinci SA	3,62 %	Bâtiment et matériaux
Vivendi SA	1,79 %	Medias
Worldline SA/France	0,17 %	Biens et services industriels

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs doivent prendre connaissance de la Documentation Juridique des Titres de Créance et plus particulièrement de la rubrique « Facteurs de Risque » du Prospectus de Base pour en voir le détail complet. Les risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs.

- **Risque lié au sous-jacent** – Le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'Indice et donc à l'évolution du marché action français.
- **Risque découlant de la nature du produit** – En cas de revente du produit avant l'échéance ou, selon le cas, à la Date de Remboursement Anticipé Automatique⁽¹⁾, alors que les conditions de remboursement anticipé ne sont pas remplies, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possibles, le prix pratiqué dépendant alors des conditions de marché en vigueur. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance ou de capitalisation, le dénouement (notamment par rachat ou décès de l'assuré), l'arbitrage ou le rachat partiel de celui-ci peuvent entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres avant leur Date d'Échéance⁽¹⁾. Ainsi, le montant remboursé pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. **Il existe donc un risque de perte en capital partielle ou totale. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.**
- **Risques de marché** - Le prix du produit en cours de vie évolue non seulement en fonction de la performance de l'Indice, mais aussi en fonction d'autres paramètres, notamment de sa volatilité, des taux d'intérêt et de la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule. Il peut connaître de fortes fluctuations, en particulier à l'approche de la Date de Constatation Finale⁽¹⁾, si l'Indice clôture aux alentours de 40 % de baisse par rapport à son niveau initial.
- **Risque de liquidité** – Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent rendre difficile, voire impossible, la revente du produit en cours de vie.
- **Risque de crédit** – L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule. Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine du Garant de la formule, l'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer, le cas échéant, la totalité ou partie du montant qui est dû par le Garant de la formule au titre de la Garantie ou l'Investisseur peut être susceptible de recevoir, le cas échéant, tout autre instrument financier émis par le Garant de la formule (ou toute autre entité) en remplacement du montant qui est dû au titre des Titres de Créance émis par l'Émetteur.



(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Code ISIN	FR0013423787
Forme juridique	EMTN (Euro Medium Term Notes), titres de créance de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance.
Émetteur	BNP Paribas Issuance B.V. ⁽¹⁾ , véhicule d'émission dédié de droit néerlandais
Garant de la formule	BNP Paribas S.A. ⁽¹⁾ . Bien que la formule de remboursement du produit soit garantie par BNP Paribas S.A., le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'Indice.
Montant de l'émission	30 000 000 €
Valeur nominale	1 000 €
Prix d'émission	100 %
Éligibilité	Compte titres, contrats d'assurance-vie ou de capitalisation.
Offre au public :	Oui, en France uniquement.
Garantie en capital	Pas de garantie en capital, ni en cours de vie ni à l'échéance
Commissions de distribution	Des commissions relatives à cette transaction ont été payées par BNP Paribas Arbitrage SNC au distributeur. Elles couvrent les coûts de distribution et sont d'un montant maximum annuel égal à 1% TTC du montant placé par le distributeur. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat. Le détail de ces commissions est disponible sur demande effectuée auprès des distributeurs.
Sous-jacent	Indice CAC 40® (dividendes non réinvestis) – Code Bloomberg : CAC Index
Date d'Émission	20 juin 2019
Période de commercialisation	Du 20 juin 2019 au 31 octobre 2019
Date de Constatation Initiale	31 octobre 2019
Dates de Constatation Annuelle	2 novembre 2020 (Année 1), 1 ^{er} novembre 2021 (Année 2), 31 octobre 2022 (Année 3), 31 octobre 2023 (Année 4), 31 octobre 2024 (Année 5), 31 octobre 2025 (Année 6), 2 novembre 2026 (Année 7), 1 ^{er} novembre 2027 (Année 8), 31 octobre 2028 (Année 9).
Dates de Remboursement Anticipé Automatique	16 novembre 2020 (Année 1), 15 novembre 2021 (Année 2), 14 novembre 2022 (Année 3), 14 novembre 2023 (Année 4), 14 novembre 2024 (Année 5), 14 novembre 2025 (Année 6), 16 novembre 2026 (Année 7), 15 novembre 2027 (Année 8), 14 novembre 2028 (Année 9).
Date de Constatation Finale	31 octobre 2029 (année 10)
Date d'Échéance	14 novembre 2029 (année 10)
Publication de la valorisation	Valorisation quotidienne dans des conditions normales de marché publiée sur la page Reuters [FR0013423787=BNPP], Telekurs et sur Bloomberg. Elle est par ailleurs tenue à disposition du public en permanence sur demande.
Agent de calcul	BNP Paribas Arbitrage S.N.C. (entité du groupe BNP Paribas, potentiellement source de conflit d'intérêts)
Double valorisation	Une double valorisation sera établie tous les quinze jours par la société Refinitiv, société indépendante du Groupe BNP Paribas.
Marché secondaire	Liquidité quotidienne : dans des conditions normales de marché, sortie et entrée (dans la limite de l'enveloppe disponible) possibles quotidiennement en cours de vie, au prix de marché et avec une fourchette achat/vente de 1 % maximum.
Cotation	Marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé)

(1) Notations de crédit au 27 mai 2019:

- BNP Paribas Issuance B.V. : Standard & Poor's A+
- BNP Paribas S.A. : Standard & Poor's A+, Moody's Aa3 et Fitch Ratings A+

Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

AVERTISSEMENT

Privalto Privilège Opportunité CAC 2019 (ci-après les « Titres de créance ») sont des Titres de créance présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance, émis par BNP Paribas Issuance B.V. (véhicule d'émission dédié de droit néerlandais) ayant fait l'objet d'une demande d'admission à la cotation sur le Marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé), pouvant être utilisés comme valeurs de référence de contrats d'assurance vie ou de capitalisation libellés en unités de compte et dont la souscription, le placement, la revente pourra intervenir par voie d'offre au public en France uniquement. Les principales caractéristiques des Titres de créance exposées dans cette brochure n'en sont qu'un résumé. Il appartient aux investisseurs de comprendre les risques, les avantages et inconvénients liés à un investissement dans les Titres de créance et de prendre une décision d'investissement seulement après avoir examiné sérieusement, avec leurs conseillers, la compatibilité d'un investissement dans les Titres de créance au regard de leur situation financière, la présente brochure et la documentation juridique des Titres de créance et ne s'en remettent pas pour cela à une entité du Groupe BNP Paribas. Ces dernières ne sauraient être considérées comme fournissant un conseil en investissement ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou comptable. Le Groupe BNP Paribas ne peut être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit résultant de l'affectation de versements sur les Titres de créance. Les investisseurs devront procéder à leur propre analyse des risques et devront, si nécessaire, consulter préalablement leurs propres conseils juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre professionnel. En particulier, lors de l'affectation de versements effectués dans le cadre du contrat d'assurance vie ou de capitalisation sur les Titres de créance en tant qu'actif représentatif d'une unité de compte, les souscripteurs audit contrat doivent être conscients d'encourir, en certaines circonstances, le risque de recevoir une valeur de remboursement de leurs versements ainsi effectués inférieure à celle de leurs montants initiaux, voire nulle. **La documentation juridique des Titres de créance est composée : (a) du Prospectus de Base pour l'Émetteur dénommé « Base Prospectus for the issue of unsubordinated Notes », daté du 3 juin 2019 visé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro de visa 19-239, (b) de ses Suppléments éventuels, (c) des Conditions Définitives de l'émission (« Final Terms ») datées du 20 juin 2019, ainsi que (d) du Résumé Spécifique lié à l'Émission (« Issue-Specific Summary »).** Conformément à l'article 212-28 du règlement général de l'AMF, les investisseurs sont invités à lire attentivement la rubrique « Facteurs de risques » du Prospectus de Base. L'attention des investisseurs est notamment attirée sur le fait qu'en acquérant les Titres de créance, ils prennent un risque de crédit sur l'Émetteur et sur le Garant de la formule, un risque de marché ainsi qu'un risque lié à la liquidité du Titre de créance. En cas d'incohérence entre cette brochure et la documentation juridique des Titres de créance, cette dernière prévaudra. La documentation juridique est disponible sur demande auprès du distributeur, sur le site de l'AMF www.amf-france.org et sur www.eqdpo.bnpparibas.com/FR0013423787.

"CAC40®" et "CAC®" sont des marques déposées par Euronext Paris S.A., filiale d'Euronext N.V. Euronext Paris S.A. détient tous droits de propriété relatifs à l'Indice. Euronext Paris S.A., ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne se portent garant, n'approuvent, ou ne sont concernées en aucune manière par l'émission et l'offre du produit. Euronext Paris S.A., ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne seront pas tenues responsables vis à vis des tiers en cas d'inexactitude des données sur lesquelles est basé l'Indice, de faute, d'erreur ou d'omission concernant le calcul ou la diffusion de l'Indice, ou au titre de son utilisation dans le cadre de cette émission et de cette offre.

PRIVALTO



BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change